

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN DU 18 FEVRIER 2008 A 20 H 30

Réunion présidée par : M. LOAEC, Maire.

Conseillers présents : Mmes ARGALON-GLYNN, GOURET, HERLEDAN, HOPE, KERNEVEZ, MAGOT, MM. BOUGUENNEC, COSTIOU, COTTEN, GUIRINEC, KERNEVEZ, LE QUEAU, RIVIERE.

Excusé : M. LENNON.

Procuration : de M. CAPP à M. LOAEC.

Secrétaire de séance : Mme HOPE.

Monsieur le Maire sollicite l'ajout de deux questions à l'ordre du jour :

- Assurance statutaire du personnel
- Giratoires d'accès à la ZAC de Penhoat Salaün : validation de l'avant-projet

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- Présentation d'une étude réalisée par le SIVALODET

M. RIVIERE présente M. Mathieu JARDIN, du SIVALODET ainsi que deux représentants de DCI Environnement, qui ont réalisé une étude sur la consommation et les économies d'eau dans les bâtiments communaux (étude effectuée également à Ergué-Gabéric).

Un diaporama résumant les chiffres de la consommation d'eau ainsi qu'un diagnostic permettant d'éventuelles économies d'eau est projeté à l'Assemblée. Le résultat de l'étude est disponible en mairie.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2007

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Débat d'orientations budgétaires pour 2008

M. LOAEC présente les orientations budgétaires pour 2008.

En fonctionnement, au vu des perspectives de baisse de la DGF, une hausse de 2% du taux des trois taxes sera proposée pour maintenir les services publics et les capacités d'autofinancement.

Il a beaucoup été recouru à des locations d'engins pour des travaux en régie en 2007. Ce choix présente plusieurs intérêts : pas de gestion de matériel en permanence conforme, pas de stockage, pas d'entretien... Mais le coût est important ; il n'y a pas de récupération de TVA et les travaux doivent être programmés, ce qui pose aussi des problèmes de disponibilité.

2008 sera l'année du changement ou du renouvellement de l'équipe municipale. Il est suggéré d'étudier, avec d'autres communes, l'achat groupé de matériel comme pour les travaux d'élagage.

Le service technique a été équipé d'outils nécessaires à la réalisation de ses missions. Il y a lieu de continuer à équiper, à former et surtout à renforcer l'équipe par l'embauche d'un quatrième agent. Le profil est à définir mais il manque actuellement des compétences horticoles et la possibilité d'accueillir des stagiaires ou apprentis.

La taxe sur la vente des terrains devenus constructibles a apporté plus de 16 000 euros pour 7 mois d'existence. Il sera possible d'intervenir dans des réserves foncières grâce à cette recette.

En investissement, la DGE de 100 000 € accordée en 2007 et dont le versement a été retardé, constituera une recette bienvenue.

Deux accidents récents rappellent que le secteur du carrefour entre la route de Clohars-Fouesnant et la RD 45 est dangereux ; le projet de giratoire et de liaison de bandes cyclables peut être réalisé cette année.

Le projet « habitat, location/accession » de la zone de Penhoat Salaün devra vraisemblablement être accompagné financièrement pour répondre au besoin de mixité sociale et de maintien des jeunes sur la commune.

M. COTTEN signale l'accident récent sur la route de Stang Kergrédo et l'augmentation de la circulation engendrée par le nouveau lotissement de Park Stang. Le Maire rappelle que la vitesse sur cette voie est limitée à 50 km/h ; des aménagements sont étudiés par la DDE pour améliorer la sécurité.

M. LE QUEAU souhaite connaître plus précisément les chiffres des locations d'engins et le coût d'un éventuel achat groupé. Il demande si la formation des agents du service technique ne serait pas préférable à l'embauche d'un spécialiste horticole. M. LOAEC précise que la population a augmenté et que le besoin d'une personne supplémentaire se fait sentir.

M. LE QUEAU fait remarquer qu'aucune réserve foncière n'a été constituée en 7 ans et que le montant de la taxe sur les terrains devenus constructibles ne permet pas de telles acquisitions. Il s'interroge sur l'accompagnement par la commune du projet de ZAC à Penhoat Salaün : le Maire explique que le projet permet l'amélioration de la voirie communale limitrophe à la ZAC et que ces dépenses doivent être prises en charge par la commune. D'autre part, une participation à la partie « location-accession » sera peut-être demandée, en fonction de l'équilibre financier présenté par l'aménageur.

M. LE QUEAU rappelle que le Maire s'est engagé à laisser les finances de la commune dans le même état que celui trouvé en 2001. Est-ce la raison de l'augmentation des impôts ? Il lui est répondu que le mode de calcul de certaines subventions pénalise les communes dont l'effort fiscal est trop bas ; Pleuven n'a augmenté ses taux que deux fois en sept ans et il est nécessaire de compenser le désengagement de l'Etat.

L'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2008.

- Tableau de classement de la voirie communale

M. BOUGUENNEC présente la mise à jour du tableau unique de classement de la voirie communale, étudiée en commission « voirie ». Des erreurs matérielles ont été rectifiées et plusieurs voies internes de lotissements intégrées dans les « voies communales à caractère de chemin ». Le Maire informe que le projet de cession gratuite du chemin de Kernaël à la commune est abandonné, au vu des demandes faites par la propriétaire, qui ne peuvent être satisfaites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE la mise à jour du tableau unique de classement de la voirie communale et le plan joints en annexe.

- Rapport de la commission d'évaluation des transferts de charge de la CCPF

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ayant opté pour le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique depuis le 1^{er} janvier 2002, une commission composée d'au moins un représentant par commune doit évaluer les charges transférées à la CCPF au moment du passage en TPU et à chaque nouveau transfert de charges.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 octobre 2007, les statuts de la CCPF sont en cours de modification et portent sur plusieurs compétences dont le transfert de nouvelles voies d'intérêt communautaire.

La commission s'est réunie le 26 novembre 2007 et propose une nouvelle attribution de compensation, prenant en compte les nouvelles voies d'intérêt communautaire transférées (dans le cas de Pleuven, 90 m de voie à Coat Menhir), et présentée dans un rapport que le Conseil Communautaire a approuvé dans sa séance du 13 décembre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges annexé à la présente délibération.

- Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- ◆ CHARGE le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité paternité adoption.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité paternité adoption, maladie ordinaire.
-

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

- Giratoires d'accès à la ZAC de Penhoat Salaün : demande d'autorisation au Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation de giratoires sur la RD 45 pour l'accès à la future ZAC de Penhoat Salaün, dont la maîtrise d'ouvrage par la commune et la maîtrise d'œuvre par la DDE ont été validés par délibération du 20 mars 2007.

Il est nécessaire d'obtenir l'accord technique du Conseil Général avant la réalisation de ces travaux (un accord de principe ayant déjà été transmis).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ SOLLICITE du Conseil Général son accord technique sur le dossier relatif à la réalisation de deux giratoires sur la RD 45 pour l'accès à la ZAC de Penhoat Salaün, et son autorisation pour démarrer les travaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Délocalisation de l'entreprise CLEMESY

Le Maire soumet aux membres du conseil le projet de courrier suivant, qui pourrait être adressé à l'entreprise CLEMESY :

« L'annonce par la presse locale d'une délocalisation de l'unité Clemessey basée à Pleuven interpelle le conseil municipal réuni ce jour. Ce projet, même dans le contexte économique actuel, nous surprend.

Pour la commune de Pleuven, la décision de départ d'une entreprise industrielle engendre des conséquences négatives importantes. Notre première inquiétude va bien évidemment aux salariés et à leurs familles, qui subissent les effets de la perte du poste de travail ou l'obligation de suivre l'emploi à plus de 200 km.

La commune et la communauté de communes ont beaucoup investi pour développer des services assurant une qualité de vie reconnue par vos collaborateurs.

Nous développons l'idée que le lieu de travail est aussi un lieu de vie. Le choix de concentration des activités économiques dans les grands pôles urbains, surtout avec les techniques actuelles, ne vont pas dans le sens d'un développement durable et solidaire et relègue nos territoires en espaces résidentiels avec tous les déséquilibres générés.

Nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger sur ce dossier et vous convaincre de l'intérêt d'un maintien et d'un développement de vos activités sur le site de Bellevue. »

Les termes de ce courrier sont validés par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 22 février 2008.

Le Maire,

Jean LOAEC.

